



Site internet TROINEX.CH

Conditions et procédure pour la publication de PETITES ANNONCES

Toute personne habitant la Commune de Troinex a la possibilité de faire paraître gratuitement son annonce sur le site de la Commune. Les annonces qui concernent un bien ou un service qui se trouve sur la commune de Troinex sont également acceptées.

La mairie se réserve le droit de refuser une publication si son but ou son contenu est jugé inapproprié ou malhonnête, ou si l'auteur n'est pas clairement identifié.

Durée de la parution :

La durée de parution n'excédera pas 3 mois. Dans l'intervalle, il appartient au requérant de nous informer du retrait de l'annonce. Sans nouvelles de sa part, l'annonce sera supprimée automatiquement une fois le délai dépassé.

Format de l'annonce :

L'annonce doit être envoyée par messagerie à l'adresse mairie@troinex.ch en format .pdf uniquement. L'annonce n'excédera pas une page A4.

L'identité du requérant (nom) devra impérativement être mentionnée sur l'annonce, de même que soit son adresse e-mail, soit ses coordonnées téléphoniques.

L'identité complète de l'auteur de l'annonce (nom, adresse, no de téléphone et adresse e-mail) devra être connue de la mairie.

Nombre d'annonces :

Chaque personne ou famille pourra publier au maximum 2 petites annonces tous les 3 mois et au maximum 8 par année. Ce nombre pourra être réduit à 4 annonces par année si un trop grand nombre d'annonces figurent sur le site.

Fait à Troinex, octobre 2016